



Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 mai 2018

PROCES - VERBAL

La séance est ouverte à 10 heures 30 dans les locaux de PUPLIPART/PUBLILEC, rue Royale, 55 à 1000 BRUXELLES, sous la présidence d'André GILLES assisté de

.....
.....

1. CONSTITUTION DU BUREAU

Conformément à l'article 33 des statuts, le Président forme le Bureau de l'Assemblée.

Il désigne Madame Marianne BASECQ, en qualité de Secrétaire.

Après accord des intéressés, l'Assemblée désigne *J.-P. Pansmentier et*

A. Frippiat.....

en qualité de scrutateurs.

Ensuite, le Président constate que, conformément à l'article 30 des statuts, les convocations à la présente Assemblée, contenant l'ordre du jour, ont été envoyées par lettres recommandées quinze jours francs avant la tenue de la présente Assemblée.

Les doubles des convocations, ainsi que les récépissés sont déposés sur le bureau.

La liste des présences, dressée conformément à l'article 32 des statuts est annexée au présent procès-verbal. Il ressort de celle-ci que *450.812* parts sur 458.812 actions représentant le capital social sont représentées à l'Assemblée. Elles donnent droit à *450.812* voix.

Le Président invite alors l'Assemblée à passer aux points suivants de l'ordre du jour.

J *GTB*
Am



**2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX
COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2017**

Monsieur Claude GREGOIRE, Administrateur délégué, commente le rapport de gestion du Conseil d'administration, y compris les comptes annuels.

Il informe les actionnaires qu'après la clôture comptable, une convention d'acquisition par SOCOFE des parts de NETHYS en PUBLIGAZ et PUBLI-T a été conclue, sous condition suspensive de la levée par les autres actionnaires wallons de leur droit de préemption. Afin de regrouper un maximum de parts Publi-T et Pübligaz en Socofe et ainsi de renforcer encore la représentativité wallonne au sein de ces sociétés, les autres associés wallons envisagent soit de faire apport de leurs parts dans ces sociétés à SOCOFE en contre-partie de nouvelles parts Socofe soit de conclure une opération similaire avec échange de cash.

Il signale également que des décrets votés au Conseil Régional Wallon relatifs à la Gouvernance impacteront probablement SOCOFE s.a. vu la participation significative d'actionnaires publics locaux. L'analyse des conséquences de ces décrets pour SOCOFE est actuellement en cours.

Ensuite, la parole est donnée à l'Assemblée.

.....
.....

En l'absence de remarque, l'Assemblée prend acte du rapport présenté.

**3. RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX COMPTES
ANNUELS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2017**

Le Président invite le Collège à donner lecture de son rapport.

.....
Ensuite, la parole est donnée à l'Assemblée.

.....
.....

En l'absence de remarque, l'Assemblée prend acte du rapport présenté.

4. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Monsieur le Président soumet les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 aux suffrages de l'Assemblée. Le bénéfice de l'exercice 2017 s'élève à 34.855.776,22 €.

Le scrutin permet de constater que les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2017, sont tels que présentés, approuvés par l'Assemblée, *à l'unanimité*.

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 84.953.720,13 €, le bénéfice à affecter est de 119.809.496,35 €.

Le Président présente, au nom du Conseil d'administration, la proposition de répartition bénéficiaire reprise ci-dessous :

Prélèvements sur les capitaux propres :	0 €
Dotation à la réserve légale :	0 €
Rémunération du capital :	16.517.232,00 €
Bénéfice à reporter :	103.292.264,35 €

La proposition de répartition présentée par le Conseil d'administration est soumise aux suffrages de l'Assemblée.

Le scrutin permet de constater qu'elle est approuvée par l'Assemblée, *à l'unanimité*
..... Le dividende de l'exercice sera versé le 30 juin 2018. *AB*

6. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2017

Monsieur Claude GREGOIRE, Administrateur délégué, commente le rapport présenté.

.....
.....

Le Président remercie le rapporteur et donne la parole à l'Assemblée.



.....
.....
En l'absence de remarque, l'Assemblée prend acte du rapport présenté.

7. RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2017

Le Président invite le Collège à donner lecture de son rapport.

.....
.....
Ensuite, la parole est donnée à l'Assemblée.

.....
.....
En l'absence de remarque, l'Assemblée prend acte du rapport présenté.

8. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

L'Assemblée prend connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017.

Monsieur le Président communique les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017 à l'Assemblée. Ceux-ci font état d'un bénéfice part du groupe de 32.950.287 €.

9. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée donne, par un vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exercice 2017, aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.

10. DECHARGE AU COLLEGE DES COMMISSAIRES

L'Assemblée donne, par un vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exercice 2017, au Collège des Commissaires de sa mission de contrôle pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.



Handwritten signatures in blue ink, including initials 'H', 'G', and 'TB'.



11. DEMISSIONS ET NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée prend acte que tous les mandats des administrateurs sont à échéance, à l'exception de celui de l'Administrateur délégué.

Compte tenu d'une part, que nous restons dans l'attente de l'avis juridique complet sur le texte décretaal relatif à la Gouvernance et d'autre part, qu'il a été convenu avec NETHYS un report au 30 juin du délai laissé aux intercommunales wallonnes pour prendre attitude quant au droit de préemption sur les parts PUBLI-T et PUBLIGAZ ainsi que sur leur souhait d'intégrer leurs parts au capital de SOCOFE sous forme d'apport ou par acquisition, il ne sera pas possible de prendre attitude sur le point 11 (démissions-nominations) de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Président propose à l'Assemblée générale de se mettre en continuation sur ce point de l'ordre du jour.

Cette proposition est soumise aux suffrages de l'Assemblée générale.

Le scrutin permet de constater qu'elle est approuvée par l'Assemblée...

à l'unanimité

.....

En conséquence, l'Assemblée décide de se mettre en continuation sur ce point de l'ordre du jour et de se réunir à nouveau dès que les actionnaires auront fait part de leurs propositions. Les procurations resteront valables pour cette nouvelle réunion.

Les administrateurs actuels resteront en place dans l'attente de cette nouvelle réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est levée à 11h11 après lecture et approbation du présent procès-verbal. La liste des présences est annexée et dûment signée. Les signataires du présent procès-verbal signent également un exemplaire du « rapport annuel 2017 », des comptes consolidés 2017.

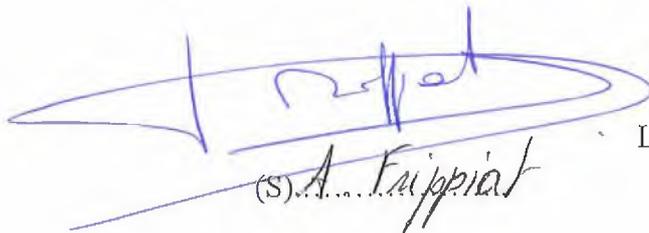
Fait à Bruxelles, le 16 mai 2018.



Le Secrétaire,
(S) M. BASECQ



Le Président,
(S) A. GILLES



(S) A. Frippiat

Les Scrutateurs,



(S) J.-P. Parmentier

Les Actionnaires

(S)

(S)

Le Collège

(S)

(S)